

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: 70% Alcohol Surface Disinfectant

Numéro FDS: L-90

Identifiant du produit: 53-K 103(500mL), 53-K 104(946mL), 53-K 105(3.78L), 53-K 107(20L), 53-K 108(200L), 53-K 109 (1000L), 53-K 113(500mL), 53-K 114 (946mL), 53-K 115(3.78L), 53-K 117(20L), 53-K 118(200L), 53-K 119(1000L)

Date de Révision: nov. 17, 2020 **Date d'impression:** avr. 27, 2021

Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.

Nom du fabricant: Canada - Walter Surface Technologies Inc.

Adresse: 5977 Trans Canada Highway West Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1

N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC® 1-800-535-5053. International call collect: 1-352-323-3500 24 hours/day, 7 days/week.

Numéro d'information: www.walter.com

Fax:

Produit / utilisations recommandées: Désinfectant pour surfaces

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquide Inflammable - Catégorie 3

Pictogrammes



Mention d'avertissement

attention

Mentions en matière de danger – Physique

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone, de la mousse antialcool, de l'eau pulvérisée ou de la poudre chimique pour l'extinction.

Conseils de prudence - Stockage

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0000064-17-5	ALCOOL ÉTHYLIQUE	60.00% - 80.00%
0000111-76-2	BUTOXY-2 ÉTHANOL	1.00% - 5.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

Contact oculaire

En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher en utilisant un savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à élimination du produit. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Voie orale

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. En cas de malaise ou de doute : Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Signes/symptômes de surexposition Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur, larmoiement, rougeur Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : do

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Un feu peut produire des gaz irritants. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. De nombreux liquides sont plus légers que l'eau.

Les contenants peuvent exploser au feu. Peut former des mélanges vapeur/air inflammables dans des réservoirs fermés ou des contenants.

Procédures anti-incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Rester en amont et/ou en montée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a entraîné une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le matériel déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluvieux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux non-combustibles et transférer ensuite aux récipients. Utiliser des outils propres, à l'épreuve d'étincelles pour ramasser le matériel absorbé. Aérer la zone après le nettoyage.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

Laver les mains après utilisation.

Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.

Tous les contenants doivent être correctement étiquetés.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Signaler immédiatement les défaillances du système d'aération.

Exigences de stockage

Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Si au cours d'une utilisation normale, la

substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et avec les agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Tout contenant ayant été ouvert doit être refermé avec soin afin d'empêcher tout risque de fuite. S'assurer que les contenants sont bien fermés, sauf lorsqu'on prélève le contenu. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Si une protection supplémentaire est nécessaire pour tout le visage, utiliser en combinaison avec un écran facial. Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Protection cutanée

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun.

8.2 Contrôle de l'exposition

Avoid contact with eyes.
Wash hands immediately after handling the product.
Handle in accordance with good industrial hygiene and safety practices.
When using do not eat, drink or smoke.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
ALCOOL ÉTHYLIQUE				1000	A3	URT irr	A3	1900
BUTOXY-2 ÉTHANOL		20			A3	Eye & URT irr	A3; BEI	240

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
ALCOOL ÉTHYLIQUE	1000				1			
BUTOXY-2 ÉTHANOL	50				1	1		

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
ALCOOL ÉTHYLIQUE				1900	1000		
BUTOXY-2 ÉTHANOL				24	5		

A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	0.85500 g/l
Densité	N/A
% COV	75 %
Densité COV	5.35000 lb/gal

Apparence	Transparent Liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Alcohol
pH	6.7
Solubilité dans l'eau	Soluble in water
INFLAMMABILITÉ	Point d'éclair supérieur ou égal à 73°F/23°C et inférieur à 100°F/38°C
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	> Butyl Acetate
Coefficient eau / huile	N/A
La Pression de Vapeur	32.2679 mmHg
Point de décomposition	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

Réactions/polymérisation dangereuses

N'arrivera pas.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides, agents et oxydants

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

000064-17-5 Alcool éthylique

L'exposition peut causer une irritation du nez, de la gorge et les poumons.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Peut endommager le fœtus en développement.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut être irritant pour les yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Atteinte / irritation oculaire grave

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmolement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut être irritant pour les yeux.

Peut irriter la peau.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmolement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un assèchement et des gerçures de la peau avec des rougeurs, des rougeurs et démangeaison.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut irriter la peau.

Peut affecter le système nerveux central, le sang, les reins et le foie. L'exposition peut causer des maux de tête, des nausées et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

Peut affecter le système nerveux central, et les reins. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

L'exposition peut provoquer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des vomissements et une perte de conscience. Cela peut également affecter la concentration et la vision.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut affecter le système nerveux central, le sang, les reins et le foie. L'exposition peut causer des maux de tête, des nausées et des étourdissements.

Voies d'exposition probables

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

0000064-17-5 Alcool éthylique

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols ou vapeurs, à travers la peau et par ingestion.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000064-17-5 Alcool éthylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladie du foie. Des tests sur certains animaux de laboratoire indiquent que ce composé peut avoir des effets embryotoxiques. Des tests sur des animaux ont démontré une toxicité reproductive. L'ingestion peut provoquer une des conditions suivantes : stupeur (dépression du système nerveux central), irritation gastro-intestinale. Si absorbé par la peau, peut être : nuisibles.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Peut être absorbé par la peau en quantités nocives. Peut blesser les reins, le foie, le sang et / ou la moelle osseuse. Une surexposition répétée peut causer des dommages au sang. Contact avec les yeux peut causer des lésions de la cornée. N'a été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire qu'à des doses toxiques pour la mère.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

CL50 (rat femelle): 450 ppm (exposition de 4 heures) (2)

CL50 (rat mâle): 486 ppm (exposition de 4 heures) (2)

DL50 (orale, raton mâle à peine sevré): 3000 mg / kg (1)

DL50 (orale, rat mâle âgé de 6 semaines): 2400 mg / kg (1)

DL50 (orale, rat mâle d'un an): 560 mg / kg (1)

DL50 (orale, rat femelle): 530 mg / kg; 2500 mg / kg (1)

DL50 (voie orale, souris mâle): 1230 mg / kg (1)

DL50 (orale, lapin): 320 mg / kg (1)

DL50 (voie cutanée, lapin mâle): 406 mg / kg (cité 0,45 mL / kg) (1)

0000064-17-5 Alcool éthylique

CL50 (souris): Environ 21000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 39 g / m3 (exposition de 4 heures) (1, non confirmée)

DL50 (orale, rat): 7060 mg / kg (41); 10600 mg / kg (41); 13660 mg / kg (37)

DL50 (orale, souris): 3450 mg / kg (1, non confirmée) DL50 (orale, cochon d'Inde): 5560 mg / kg (37)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000064-17-5 Alcool éthylique

S gairdneri: 13.0g/l (96 heures CL50) Nauplii : 858 g/l (48 heures CE50) Ceriodaphnia dubia : 9.6mg/l (10 jour NOEC) Poisson d'eau douce 250mg/l (NOEC) Référence: Dossier d'enregistrement REACH.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

0000064-17-5 Alcool éthylique

Substance has a low potential for bioaccumulation.

Persistance et dégradation

0000064-17-5 Alcool éthylique

Facilement biodégradable. Demi-vie dans l'air = 38 heures.

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

Facilement biodégradable

Facilement biodégradable.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000111-76-2 Butoxy-2 éthanol

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

Section 14) Informations relatives au transport

	Informations IATA	Informations IMDG	Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis	Canada TDG Information
Numéro ONU:	UN1170	UN1170	UN1170	UN1170
Désignation officielle de transport:	Ethanol (alcool éthylique) ou éthanol en solution (alcool éthylique en solution)	Ethanol (alcool éthylique) ou éthanol en solution (alcool éthylique en solution)	Ethanol (alcool éthylique) ou éthanol en solution (alcool éthylique en solution)	Ethanol (alcool éthylique) ou éthanol en solution (alcool éthylique en solution)
Classe de danger:				3
Classe de danger:	3	3	3	
Groupe d'emballage:	III	III	III	III
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0000064-17-5	ALCOOL ÉTHYLIQUE	60.00% - 80.00%	Canada_NPRI,DSL,SARA312,TSCA, MX_LAAR_Segundo - LISTADO DE ACTIVIDADES ALTAMENTE RIESGOSAS Segundo
0000111-76-2	BUTOXY-2 ÉTHANOL	1.00% - 5.00%	SARA313, Canada_NPRI,DSL,CEPA_S1,CERCLA,SARA312,TSCA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANTmg or CANTppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire

Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des ÉtatsUnis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail)

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.